

## CONVENTION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole, agissant au nom et comme représentant de ladite Métropole, en vertu de la délibération N° \_\_\_\_\_ prise par le Conseil de Bordeaux Métropole le *(date)*
- Monsieur *Sylvain TÉRANIAN*, Directeur Exécutif Finances, Communication, Systèmes d'Information, agissant au nom de la Société Anonyme d'HLM *DOMOFRANCE* dont le siège social est à *Bordeaux, 110 avenue de la Jallère, Quartier du Lac*, en exécution d'une délibération du Conseil d'Administration en date du *27/06/2018*.

**Vu** la demande de garantie de DOMOFRANCE en date du 30/06/2021 d'un Prêt Haut de Bilan Bonifié de deuxième génération Chantiers (PHB 2.0 Chantiers) ;

**Vu** la délibération du conseil métropolitain n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ ;  
**Considérant** que le Prêt Haut de Bilan Bonifié de deuxième génération Chantiers (PHB 2.0 Chantiers) est destiné à assurer le financement de la reprise des chantiers de construction et de réhabilitation dans le secteur du logement social ayant subi des retards ou des arrêts en raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19 ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles s'exerce la garantie d'emprunt consentie par Bordeaux Métropole.

### **Article 2 : Caractéristiques des prêts**

Le Conseil métropolitain, par délibération N° \_\_\_\_\_ prise en date du \_\_\_\_\_, reçue à la Préfecture de la Gironde le \_\_\_\_\_, garantit le paiement des intérêts et le remboursement du capital des emprunts PHB 2.0 Soutien à la reprise des chantiers, aux taux, durées et conditions figurant dans le contrat de prêt **N°124176** au sein duquel sont précisées les caractéristiques financières des lignes de prêts.

Ce prêt d'un montant de **5 303 500 euros**, a été souscrit auprès de *la Caisse des Dépôts et Consignations* et signé le 24/06/2021 par la société anonyme d'HLM *DOMOFRANCE*. Les conditions financières du prêt répondent à un niveau de risque inférieur ou égal au niveau 2A de la classification de la charte Gissler.

Ce contrat de prêt est constitué de 2 lignes de prêts, selon l'affectation suivante :

Ligne N° 5423928 : PHB 2.0 Chantiers - Accession sociale 7 ans	423 500 €
Ligne N° 5423927 : PHB 2.0 Chantiers - 40 ans	4 880 000 €

### **Article 3 : Durée de la garantie d'emprunt**

L'application de la présente convention se poursuivra jusqu'à paiement complet des échéances contractuellement dues par *DOMOFRANCE*.

### **Article 4 : Mobilisation des prêts et bilan**

Bien que non spécifiquement affectés à une opération particulière, les Prêts Haut de Bilan Bonifiés de deuxième génération Chantiers (PHB 2.0 Chantiers) ne sont garantis qu'en proportion de leur mobilisation effective pour la réalisation d'opérations situées sur le territoire métropolitain dont la liste figure en annexe de la convention.

**Aussi, Bordeaux Métropole s'associera à un bilan annuel prévu par convention entre la CDC et la SA d'HLM *DOMOFRANCE*.**

En conclusion de ce bilan, Bordeaux Métropole se réserve le droit de réitérer sa garantie par une délibération actant les opérations financées et les montants exacts qui auront été réellement mobilisés par *DOMOFRANCE*.

### **Article 5 : Informations**

Pendant toute la durée de l'emprunt garanti, l'organisme bénéficiaire devra fournir annuellement ses états financiers et de gestion. Un courrier sera envoyé chaque année par Bordeaux Métropole à l'organisme précisant la liste des états concernés, le format et l'échéance souhaitée.

### **Article 6 : Mise en œuvre de la garantie**

Dans l'hypothèse où *DOMOFRANCE* serait dans l'impossibilité de faire face à ses échéances, ce dernier s'engage à en informer sans délai Bordeaux Métropole ainsi que l'organisme prêteur.

### **Article 7 : Subrogation**

Dans l'hypothèse où sa garantie serait mise en œuvre, Bordeaux Métropole fera publier sa subrogation, dans les droits du créancier selon les articles 2306 et 2430 du Code civil.

### **Article 8 : Clause de retour à meilleure fortune**

Les paiements qui pourraient être imposés à Bordeaux Métropole, en exécution de la présente convention, auront le caractère d'avances recouvrables.

Ainsi, *DOMOFRANCE* s'engage à reverser les paiements dont Bordeaux Métropole aurait eu à s'acquitter dès qu'une amélioration de la situation financière sera constatée. La créance ne sera éteinte que lorsque l'intégralité des avances versées par Bordeaux Métropole aura été remboursée par *DOMOFRANCE*.

## **Article 9 : Hypothèque**

La Société s'engage à ne consentir aucune hypothèque sur les immeubles sans l'accord préalable de la collectivité.

FAIT A BORDEAUX, LE

Pour la Société,

Le Directeur Exécutif  
Finances, Communication, Systèmes d'Information

Sylvain TÉRANIAN



**Domofrance**   
Groupe Action Logement

S.A. d'HLM  
110, avenue de la Jallière  
33042 BORDEAUX CEDEX  
☎ 05 56 43 75 75  
R.C.S. Bx B 458 204 963

Pour Bordeaux Métropole,  
Le Président,

## Annexe à la convention de garantie du PHB 2.0 Chantiers (à compléter par le bailleur)

Nom du bailleur : DOMOFrance

## CONSTRUCTION NEUVE :

nom de l'opération	adresse	commune	nombre de logements	année de financement	montant du PHBB
Les Vergers de Courrège	34-36 rue de la Courrège	ARTIGUES	2	2018	7 000 €
Bel Air Ilot 6.5	Rue Louis Denis Mallet	BEGLES	59	2016	206 500 €
Jeanne d'Arc	Avenue Jeanne d'Arc	BEGLES	14	2019	49 000 €
Paty	Rue du Paty	BEGLES	51	2016	178 500 €
Olia	9 rue de la Plantille	BLANQUEFORT	27	2019	94 500 €
Fargues	39 cours Louis Fargues	BORDEAUX	130	2019	455 000 €
ZAC Belcier Ilot 9.11	Rue Amédée Saint Germain	BORDEAUX	38	2017	133 000 €
Rue du Tondu	Rue du Tondu	BORDEAUX	33	2018	115 500 €
ZAC Belcier Ilot 9.18	Rue Amédée Saint Germain	BORDEAUX	174	2017	609 000 €
Villa des Alizés	Rue du Moulin à Vent	EYSINES	7	2018	24 500 €
Rue Gabriel Moussa	Rue Gabriel Moussa	EYSINES	4	2018	14 000 €
Les Séquoias	13 avenue Charles Emile Lestage	GRADIGNAN	66	2017	231 000 €
La Landette	Avenue du Général de Gaulle	GRADIGNAN	35	2014	122 500 €
Tivoli 3	370/372 avenue de Tivoli	LE BOUSCAT	18	2018	63 000 €
Prada	Rue Paul Dukas	MERIGNAC	76	2017	266 000 €
Bowling B2 B6	Avenue de la Marne	MERIGNAC	34	2017	119 000 €
Centre Ville Ilot 8A	8 rue Louis Laugaa	PESSAC	39	2016	136 500 €
Centre Ville Ilot 8A	Avenue Chateaubriand	PESSAC	32	2016	112 000 €
Green Cottage	66 avenue du Haillan	ST MEDARD EN JALLES	18	2019	63 000 €
Les Jardins de Leyran	Chemin de Leyran	VILLENAVE D'ORNON	40	2018	140 000 €
Rue Françoise Dolto	Rue Françoise Dolto	VILLENAVE D'ORNON	48	2018	168 000 €
107 avenue des Pyrénées	107 avenue des Pyrénées	VILLENAVE D'ORNON	23	2018	80 500 €
Midori	Chemin de Couhins	VILLENAVE D'ORNON	18	2019	63 000 €
145 avenue des Pyrénées	145 avenue des Pyrénées	VILLENAVE D'ORNON	46	2018	161 000 €
Le Ricci	3,5,7 rue Jean-Yves Cousteau	VILLENAVE D'ORNON	14	2019	49 000 €
Les Pléiades	Rue Françoise Dolto	VILLENAVE D'ORNON	40	2018	140 000 €
Hustin	Rue Hustin	LE HAILLAN	10	2015	35 000 €
<b>Total à garantir</b>					<b>3 836 000 €</b>

## REHABILITATION :

nom de l'opération	adresse	commune	nombre de logements	année de financement	montant du PHBB
Résidence Curégan	Rue de Chabanne, rue de Guyenne	BLANQUEFORT	160	2019	320 000 €
Résidence St Martin II	Avenue du Maréchal Juin	VILLENAVE D'ORNON	59	2019	118 000 €
Résidence Grand Caillou Mai	Rue Jean Rostand	EYSINES	221	2017	442 000 €
Résidence Claude Ferret	Ecole d'architecture, Domaine de Raba	TALENCE	82	2020	164 000 €
<b>Total à garantir</b>					<b>1 044 000 €</b>

## ACCESSION :

nom de l'opération	adresse	commune	nombre de logements	année de financement	montant du PHBB
Amédée St Germain Ilot 9.11	Rue Amédée St Germain Bât 2.2	BORDEAUX	27	2018	94 500 €
Epilobes 1	Ilot 7.2 Quartier Terre Sud, zone Bel Air, Allée Antoine de Saint Exupéry	BEGLES	16	2018	56 000 €
Epilobes 2	Ilot 7.1 Quartier Terre Sud, zone Bel Air, rue Antoine de Saint Exupéry	BEGLES	17	2019	59 500 €
Bowling « Villa Coffea »	Ilot B6, 240 avenue de la Marne	MERIGNAC	12	2019	42 000 €
Fargues	Square St Louis, cours Louis Fargues	BORDEAUX	48	2019	168 000 €
Villa Gabrielle	Rue Gabriel Moussa	EYSINES	1	2018	3 500 €
<b>Total à garantir</b>					<b>423 500 €</b>